

REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT-MARTIN-EN-BIERE

Le conseil communautaire du Pays de Fontainebleau a prescrit la révision allégée n°1 du PLU de Saint-Martin-en-Bière en date du 27 juin 2019.

En effet, après quelques années d'application du PLU approuvé le 19 décembre 2016, la commune souhaite ajuster certaines dispositions afin d'assurer la pérennité et la promotion de l'activité agricole sur son territoire ainsi que de préserver le patrimoine bâti, paysager et environnemental.

Il s'agit plus particulièrement de modifier le règlement graphique et écrit pour plusieurs motifs :

- Modifier le zonage pour deux secteurs aujourd'hui inconstructibles (Ac) afin de permettre deux projets de constructions d'exploitants agricoles en zone constructibles agricoles (Ae),
- Corriger certaines erreurs du règlement et notamment repréciser la règle de l'emprise au sol dans les zones U (urbaines),
- Revoir le zonage notamment le tracé de la bande de constructibilité en zone UB et rectifier l'incohérence qui subsiste avec la zone UJ,
- Préciser à l'article 11 sur l'aspect extérieur des constructions des dispositions générales du règlement s'appliquant aux différents zonages.

La commune a souhaité articuler la concertation avec la population tout au long de la procédure selon les modalités suivantes :

- Publication sur les sites internet de la commune et de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau des informations liées au projet de révision allégée du PLU de Saint-Martin-en-Bière,
- Mise à disposition du public en Mairie et au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, d'un registre pour consigner les observations, et tenue d'un dossier alimenté par les documents de travail tout au long de la procédure et jusqu'à l'arrêt de la révision allégée du PLU,
- Organisation d'une réunion publique, **le 16 décembre 2019 à 19h en mairie de Saint-Martin-en-Bière.**

Les documents relatifs à cette procédure sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.pays-fontainebleau.fr/le-plan-local-durbanisme-plu/>.